

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU D'ESTRÉTEFONDS (31620)

Séance 2023/03 du 13 avril 2023

**D. 2023/03-13 – FL – BP 2023 – Plan de financement – Boucle géothermique**

L'an deux mil vingt-trois, le treize avril à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes Colucci, sous la présidence de Sandrine SIGAL, Maire.

**Présents :** ABAD-LAHIRLE Nadine, ARNAUD Olivier, BRUN Dante, CASSAGNE Joël, DIU Sandrine, DUSSART Vincent, FORTIER Jean-Claude, LABRUNE René, LACALMONTIE Marie-Thérèse, LEPÉE Guillaume, MARROT Cora, MARTY Laurent, ROBIN Véronique, SAURA Olivier, SEGALA Patricia, SIGAL Sandrine, SMIDTS Roberte, TORNOS Muriel, VERDEAU-BORNE Sébastien, WASTJER Michel.

**Absents :** ALIS Laure, BALLAND Sandrine, MOINE Magali, SMIDTS Roberte.

**Absents excusés :** ALONSO Christophe, MARCONIS Monique.

**Pouvoirs :** BINET Pascale à DIU Sandrine, CONSTANS Loïc à SIGAL Sandrine, LE GAC Valérie à SAURA Olivier, PILIPCZUK Gregory à DUSSART Vincent.

*Les conseillers ont été convoqués le 07 avril 2023 par courrier et/ou électronique à leur adresse personnelle et/ou de messagerie. Le dossier était composé du courrier de convocation, de l'ordre du jour, des notes explicatives de synthèse et des projets de délibération.*

ROBIN Véronique est nommée secrétaire de séance. Pascal BARAT, Directeur général des services, assiste à la séance en tant qu'auxiliaire.

Inscrite dans une démarche globale de développement durable, la commune souhaite améliorer énergétiquement ses bâtiments. Par conséquent, la commune va mettre en place une boucle géothermique qui desservira l'école élémentaire, l'école maternelle, la mairie et la cuisine centrale. L'objectif de la boucle géothermique est de faire des économies d'énergie. La mise en place d'un champ de sondes géothermiques permet d'assurer les besoins en chaud et en froid.

**Plan de financement**

Afin de financer ce projet estimé à 955 629.80 euros HT (comprenant le VRD de 189 140.80 Euros HT, la production géothermique de 429 289.00 euros HT, les forages géothermiques 337 200.00 de euros HT) la ville a sollicité le concours du Feder et de l'Ademe.

Le plan de financement est donc le suivant :

FEDER	38,2 % sur le montant total des txv HT	365 051.00 euros HT	A solliciter
ADEME	37,7 % sur le montant éligible à subvention estimé à 888 206 € HT	335 000.00 euros HT	A solliciter
Autofinancement	26.74 %	255 578.80 euros HT	

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité

APPROUVE le projet,  
APPROUVE le plan de financement proposé.

*Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme, le 14/04/23  
Au registre sont les signatures*

La Maire,

**Sandrine SIGAL**



*Mme la Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.*